

LOIX DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET ARRÊTÉS DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

(Suite du n.º 3264). Loi relative au personnel de la guerre. ( Du 25 fructidor an 7 ).

XVII. L'artillerie à pied formera huit régimens ; chaque régiment sera composé et soldé ainsi qu'il suit :

Table listing personnel for 8 regiments of infantry artillery. Includes ranks like Chef de brigade, Chefs de bataillon, Quartier-maitre, Adjudans-majors, etc., with their respective salaries and counts.

1,888 515,492 85

Ainsi, l'artillerie formera un corps de 15,104 hommes, et coûtera pour l'année 4,123,942 fr. 80 cent.

En conséquence, la trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de la guerre, la somme de 4,123,942 fr. 80 cent. ; toutefois conformément aux limitations prescrites pour l'infanterie de bataille.

Les cadres des quatorze compagnies d'artillerie qui sont actuellement partie de l'armée d'Orient, seront provisoirement remplis.

Les capitaines de première et deuxième classes seront provisoirement pris parmi les capitaines attendant leur remplacement ;

Les lieutenans de première et deuxième classes, parmi les lieutenans des mêmes classes en réforme ou attendant leur remplacement, ou parmi les lieutenans en second ;

Les lieutenans en second, d'après les règles prescrites pour l'avancement dans le corps de l'artillerie.

Tout chef de brigade ou de bataillon attendant son remplacement, qui voudra occuper provisoirement un emploi de capitaine, et tout capitaine qui voudra occuper un emploi de lieutenant, sera admis à le remplir ; il n'en conservera pas moins son droit au remplacement dans son grade.

Les sous-officiers desdites compagnies seront nommés conformément aux dispositions des lois relatives à l'avancement.

Les canonniers seront pris dans les écoles de régiment, où ils seront remplacés par des défenseurs conscrits.

XVIII. L'artillerie à cheval formera huit régimens ; chaque régiment sera organisé et soldé ainsi qu'il suit :

Table listing personnel for 8 regiments of cavalry artillery. Includes ranks like Chef de brigade, Chef d'escadron, Quartier-maitre, Adjudant-major, etc., with their respective salaries and counts.

7 16,920 75

Table listing personnel for 7 regiments of cavalry artillery. Includes ranks like Sellier, Bottier, Tailleur, Capitaines de 1re classe, etc., with their respective salaries and counts.

466 153,171 25

Ainsi, l'artillerie à cheval formera un corps de 3,728 hommes, et coûtera 1,225,370 fr.

En conséquence, la trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de la guerre, pour la solde de l'artillerie à cheval, une somme de 1,225,370 fr. ; toutefois conformément aux limitations prescrites pour l'infanterie de bataille.

Les cadres des quatre compagnies d'artillerie à cheval actuellement à l'armée d'Orient, seront provisoirement remplis, ainsi qu'il est prescrit relativement aux quatorze compagnies d'artillerie à pied.

XIX. Les compagnies d'ouvriers seront au nombre de douze ; elles seront organisées et soldées ainsi qu'il suit :

Table listing personnel for 12 companies of workers. Includes ranks like Capitaine en premier, Capitaine en second, Lieutenant en premier, etc., with their respective salaries and counts.

87 26,844 40

Ainsi, les ouvriers formeront un corps de 1,044 hommes, qui coûteront pour la solde 322,132 fr. 80 c.

En conséquence, la trésorerie tiendra à la disposition du ministre de la guerre la somme de 322,132 fr. 80 c. pour la solde des compagnies d'ouvriers ; toutefois conformément aux limitations prescrites pour l'infanterie de bataille.

Le cadre de la compagnie d'ouvriers actuellement à l'armée d'Egypte sera provisoirement rempli ainsi qu'il est prescrit pour l'artillerie à pied.

XX. Les ouvriers artistes formeront trente-deux brigades ; chaque brigade sera organisée et soldée ainsi qu'il suit :

Table listing personnel for 22 brigades of artist workers. Includes ranks like Ouvriers de 1re classe, Ouvriers de 2e classe, Ouvriers de 3e classe, with their respective salaries and counts.

60 41,855

Ainsi, les trente-deux brigades formeront un corps de mille neuf cent vingt hommes, et coûteront pour la solde 1,424,720 fr.

En conséquence, la trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de la guerre une somme de 1,424,720 fr. pour la solde des trente-deux brigades d'ouvriers artistes ; toutefois avec les limitations prescrites pour l'infanterie de bataille.

XXI. Les pontonniers formeront deux bataillons ; chaque bataillon sera organisé et soldé ainsi qu'il suit :

1	Chef de bataillon, à 4,500 fr.....	4,500	fr.
1	Adjudant-major, à 2,000 fr.....	2,000	
1	Quartier-maitre, à 1,200 fr.....	1,200	
1	Officier de santé, à 2,000 fr.....	2,000	
1	Adjudant sous-officier, à 445 fr.....	445	
1	Chef tailleur, à 115 fr. 90 c.....	115	90 c.
1	Chef cordonnier, à 115 fr. 90 c.....	115	90 c.
5	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe, à 2,500 fr.....	7,500	
5	De 2 <sup>e</sup> classe, à 2,000 fr.....	10,000	
4	Lieutenants de 1 <sup>re</sup> classe, à 1,500 fr.....	6,000	
4	De 2 <sup>e</sup> classe, à 1,300 fr.....	5,200	
8	Sergens majors, à 665 fr. 75 c.....	5,326	
18	Sergens, à 559 fr. 90 c.....	5,758	40
8	Caporaux-fourriers, à 559 fr. 90 c.....	2,479	20
32	Caporaux, à 523 fr. 50 c.....	10,345	60
56	Ouvriers, à 215 fr. 50 c.....	11,956	60
8	Tambours, à 137 fr. 75 c.....	1,092	
448	Pontonniers, à 176 fr. 90 c.....	79,251	20
599		155,955	20

Ainsi, les pontonniers formeront un corps de 1,198 hommes, et coûteront pour leur solde 511,870 fr. 40 cent.

En conséquence, la trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de la guerre une somme de 511,870 fr. 40 cent. pour la solde des pontonniers ; toutefois en suivant les limitations prescrites pour l'infanterie de bataille.

XXII. L'école d'application établie à Châlons sera organisée et soldée ainsi qu'il suit :

	Commandant en chef de l'école.....	1,200	fr.
	Commandant en second.....	900	
	Commandant en troisième (1).....	600	
1	Professeur de chimie, à 4,000 fr.....	4,000	
2	Professeurs de mathématiques, à 3,000 fr.....	6,000	
1	Professeur de dessin, à 2,000 fr.....	2,000	
1	Professeur de fortification, à 2,000 fr.....	2,000	
1	Répétiteur, à 1,200 fr.....	1,200	
50	Elevés, à 1,100 fr.....	55,000	
1	Sergent, à 359 fr. 90 c.....	359	90 c.
79	Canoniers de 2 <sup>e</sup> classe, à 134 fr. 20 c. (2).....	10,601	80
	Pour le traitement de l'examineur.....	4,000	
	Pour les frais de tournées.....	1,500	
156		89,361	70

Ainsi, l'école d'application à Châlons formera un corps de 156 hommes, et coûtera 89,361 fr. 70 cent.

En conséquence, la trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de la guerre la somme de 89,361 fr. 70 cent. ; toutefois avec les limitations prescrites pour l'infanterie de bataille.

XXIII. Les écoles à la suite des régiments d'artillerie à pied, seront au nombre de huit ; elles seront organisées et soldées ainsi qu'il suit :

1	Professeur de mathématiques, à 3,000 fr.....	3,000	fr.
1	Professeur de dessin, à 2,000 fr.....	2,000	
1	Répétiteur, à 1,200 fr.....	1,200	
1	Sergent-major, à 527 fr. 65 c.....	527	65 c.
489	Canoniers de 2 <sup>e</sup> classe, à 134 fr. 20.....	65,623	80
493		72,351	45

Ainsi, les écoles à la suite des régiments d'artillerie à pied, formeront un corps de 3,944 individus, et coûteront 578,811 fr. 60 cent.

En conséquence la trésorerie tiendra à la disposition du ministre de la guerre la somme de 578,811 fr. 60 cent. ; toutefois avec les limitations prescrites pour l'infanterie de ligne.

(1) On ne porte point ces trois officiers en ligne pour le nombre, attendu qu'ils sont compris et soldés comme membres de l'état-major de l'artillerie. Les sommes qui leur sont allouées dans le présent état ne sont que pour supplément de solde.

(2) Le sergent et les 79 canoniers de 2<sup>e</sup> classe seront pris dans les écoles à la suite des régiments. Chaque école fournira dix individus.

XXIV. Les employés d'artillerie seront organisés et soldés ainsi qu'il suit :

2	Contrôleurs de fondes, à 1,600 fr.....	3,200	fr.
4	Contrôleurs de manufactures d'armes, à 1,500 fr.....	6,000	
16	Gardes de 1 <sup>re</sup> classe, à 1,400 fr.....	22,400	
187	De 2 <sup>e</sup> classe, à 1,200 fr.....	224,400	
8	Conducteurs-généraux aux armées, à 2,000 fr.....	16,000	
10	Principaux, à 1,800 fr.....	18,000	
222	Ordinaires, à 1,500 fr.....	333,000	
12	Dans les places, à 1,204 fr. (1).....	14,408	
12	Artificiers aux armées, à 1,500 fr.....	18,000	
12	Dans les places, à 1,400 fr.....	16,800	
12	Chef-ouvriers vétérans, à 1,400 fr.....	16,800	
12	Sous-chefs, à 1,100 fr.....	13,200	
52	Ouvriers, à 750 fr.....	39,000	
561		764,208	

Ainsi, les employés d'artillerie seront au nombre de 561 ; et coûteront pour la solde 764,208 fr.

En conséquence, la trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de la guerre, pour la solde des employés d'artillerie, une somme de 764,208 fr. ; toutefois avec les limitations prescrites pour l'infanterie de bataille.

XXV. L'état-major de l'arme du génie sera composé et soldé ainsi qu'il suit :

3	Généraux de division, à 12,000 fr.....	36,000	fr.
4	Généraux de brigade, à 8,000 fr.....	32,000	
50	Chefs de brigade, à 6,250 fr.....	187,500	
60	Chefs de bataillon, à 4,500 fr.....	270,000	
150	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe, à 2,500 fr.....	375,000	
150	De 2 <sup>e</sup> classe, à 2,000 fr.....	300,000	
40	Lieutenants de 1 <sup>re</sup> classe, à 1,500 fr.....	60,000	
40	De 2 <sup>e</sup> classe, à 1,300 fr.....	52,000	
67	Adjoints de 1 <sup>re</sup> classe, à 1,800 fr.....	120,600	
153	De 2 <sup>e</sup> classe, à 1,400 fr.....	186,200	
657		1,529,300	

Supplément de solde de guerre.

Deux généraux de division employés aux armées.....	12,000	fr.
Cinq généraux de brigade, <i>idem</i> , à 4,000 fr.....	20,000	
Supplément pour un général de brigade fait général de division.....	4,000	
<i>Idem</i> , pour six chefs de brigade faits généraux de brigade, à raison de 1,750 fr.....	10,500	
<i>Idem</i> , pour vingt-quatre chefs de bataillon faits chefs de brigade, à raison de 1,750 fr.....	42,000	
<i>Idem</i> , pour vingt-quatre capitaines faits chefs de bataillon.....	48,000	
Supplément de solde pour le premier officier adjoint au dépôt des fortifications.....	900	
Supplément de solde pour le deuxième officier, <i>idem</i> .....	600	
Pour frais de tournée et de bureau des directeurs des fortifications de 1 <sup>re</sup> classe, non officiers-généraux, à raison de 2,400 fr., au nombre de vingt-un (2).....	50,400	
Pour <i>idem</i> , treize directeurs de 2 <sup>e</sup> classe, à 1,800 fr.....	23,400	
Traitement de l'examineur.....	6,000	
	1,747,100	

Ainsi, l'état-major de l'arme du génie sera composé de 657 individus, qui coûteront pour leur solde 1,747,100 fr.

En conséquence, la trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de la guerre, pour la solde de l'état-major de l'arme du génie, la somme de 1,747,100 fr. ; toutefois avec les limitations prescrites pour l'infanterie de bataille.

Les sommes nécessaires au supplément de solde attribué aux officiers appelés au comité des fortifications, seront accordées d'après le compte que le ministre rendra de leur nombre et de leurs mois de présence.

(1) On en a supposé un tiers de chaque classe

(2) Les sommes attribuées pour tournées et frais de bureau, ne pourront être ordonnancées et payées qu'aux directeurs non officiers-généraux, et d'après les certificats constatant que ces tournées ont été réellement faites.

Les officiers du génie qui excéderont le nombre fixé ci-dessus, seront, en attendant leur remplacement, mis en réforme, et en obtiendront le traitement.

XXVI. L'école d'application du corps du génie sera organisée et soldée ainsi qu'il suit :

<i>Supplément de solde.</i>	
Au commandant en chef.....	1,200 fr.
Au commandant en second.....	900
Au commandant en troisième.....	600
Au premier adjudant-major.....	400
Au second adjudant-major.....	500
20 Elèves, à 1,100 fr.....	22,000
1 Professeur de mathématiques, à 5,000 fr.....	5,000
1 Répétiteur, à 1,200 fr.....	1,200
2 Professeurs de dessin, à 2,000 fr.....	4,000
1 Répétiteur, à 1,200 fr.....	1,200
25	34,800

Ainsi, l'école d'application sera composée de vingt-cinq individus, qui, pour leur solde ou pour le supplément de solde des chefs de ladite école, coûteront par an 34,800 fr.

En conséquence, la trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de la guerre, pour la solde de l'école d'application du génie, la somme de 34,800 fr.; et ce toutefois conformément aux limitations prescrites pour l'infanterie de bataille.

XXVII. Le corps des mineurs formera six compagnies, qui seront organisées et soldées ainsi qu'il suit :

Capitaine commandant.....	
Capitaine en second.....	
Lieutenant en premier.....	
Lieutenant en second (1).....	
1 Sergent-major, à 527 fr. 65 c.....	527 fr. 65 c.
4 Sergens, à 359 fr. 90 c.....	1,439 60
1 Fourrier, à 359 fr. 90 c.....	359 90
8 Caporaux, à 259 fr. 5 c.....	2,072 40
81 Mineurs, à 186 fr. 5 c.....	15,070 05
1 Tambour, à 167 fr. 75 c.....	167 75
96	19,637 35

Ainsi, les mineurs formeront un corps de 576 hommes, et coûteront pour leur solde 117,824 fr. 10 cent.

En conséquence, la trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de la guerre, pour la solde des mineurs, une somme de 117,824 fr. 10 cent.; toutefois avec les limitations prescrites pour l'infanterie de bataille.

XXVIII. Le corps des sapeurs sera composé de deux bataillons, qui seront organisés et soldés ainsi qu'il suit :

1 Chef de bataillon, à 3,600 fr.....	3,600 fr.
1 Adjudant-major, à 1,250 fr.....	1,250
1 Quartier-maître-trésorier, à 1,200 fr.....	1,200
1 Officier de santé, à 2,000 fr.....	2,000
1 Caporal-tambour, à 295 fr. 85 c.....	295 85 c.
1 Maître tailleur, à 115 fr. 90 c.....	115 90
1 Maître cordonnier, à 115 fr. 90 c.....	115 90
3 Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe, à 2,000 fr.....	6,000
6 De 2 <sup>e</sup> classe, à 1,800 fr.....	10,800
9 Lieutenants de 1 <sup>re</sup> classe, à 1,250 fr.....	11,250
9 De 2 <sup>e</sup> classe, à 1,100 fr.....	9,900
9 Sergens-majors, à 475 fr. 80 c.....	4,282 20
36 Sergens, à 347 fr. 70 c.....	12,517 20
9 Caporaux-fourriers, à 347 fr. 70 c.....	3,129 30
72 Caporaux, à 256 fr. 20 c.....	18,446 40
9 Ouvriers en fer, à 176 fr. 90 c.....	1,592 10
9 Ouvriers en bois, à 176 fr. 90 c.....	1,592 10
9 Tambours, à 167 fr. 75 c.....	1,509 75
1,620 Sapeurs, à 164 fr. 70 c.....	266,814 70
1,807	356,411 40

Ainsi, le corps des sapeurs sera composé de 3,614 hommes, et coûtera pour la solde 712,822 fr. 80 cent.

(1) Les officiers de ces compagnies étant portés pour le nombre et pour la solde dans l'état-major du génie, on n'en fait ici mention que pour mémoire.

En conséquence, la trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de la guerre une somme de 712,822 fr. 80 cent. pour la solde des sapeurs; toutefois conformément aux limitations prescrites pour l'infanterie de bataille.

Tous les officiers non compris dans la présente formation, seront mis en réforme.

Les sous-officiers et ouvriers soit en bois, soit en fer, réformés par le présent article, seront conservés dans les bataillons existants, et y toucheront la solde de des grades qu'ils y rempliront.

Les sapeurs seront incorporés dans les demi-brigades d'infanterie les plus voisines du lieu où se fera la réforme.

XXIX. Les employés du génie seront organisés et soldés ainsi qu'il suit :

32 Gardes-éclusiers de 1 <sup>re</sup> classe, à 1,200 fr.....	38,400 fr.
99 Idem de 2 <sup>e</sup> classe, à 1,000 fr.....	99,000
133 Idem de 3 <sup>e</sup> classe, à 800 fr.....	106,400
76 Idem de 4 <sup>e</sup> classe, à 600 fr.....	45,600
2 Conservateurs de bâtimens, de 1 <sup>re</sup> classe, à 1,200 fr.....	2,400
4 Idem de 2 <sup>e</sup> classe, à 1,000 fr.....	4,000
35 Idem de 3 <sup>e</sup> classe, à 800 fr.....	28,000
45 Concierges de 5 <sup>e</sup> classe, à 800 fr.....	36,000
345 Idem de 4 <sup>e</sup> classe, à 600 fr.....	205,800
769	565,600

Ainsi, les employés du génie seront au nombre de 769, et coûteront 565,600 fr.

En conséquence, la trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de la guerre, pour les employés du génie, une somme de 565,600 fr.; toutefois avec les limitations prescrites pour l'infanterie de bataille.

XXX. La gendarmerie nationale, faisant le service des départemens continentaux, sera organisée et soldée ainsi qu'il suit :

24 Chefs de division, à 7,000 fr.....	168,000 fr.
48 Chefs d'escadron, à 4,200 fr.....	201,600
93 Capitaines, à 3,000 fr.....	288,000
300 Lieutenans, à 2,000 fr.....	600,000
96 Maréchaux-des-logis chefs quartiers-maitres, à 1,500 fr.....	144,000
500 Maréchaux-des-logis ordinaires, à 1,400 fr.....	700,000
1,500 Brigadiers, à 1,300 fr.....	1,950,000
8,000 Gendarmes et trompettes, à 1,080 fr.....	8,640,000
10,564	12,691,600

Ainsi, la gendarmerie, faisant le service des départemens continentaux, formera un corps de 10,564 hommes, et coûtera pour la solde 12,691,600 fr.

En conséquence, la trésorerie tiendra à la disposition du ministre de la guerre, pour la solde de la gendarmerie, faisant le service des départemens continentaux, la somme de 12,691,600 fr.; toutefois avec les limitations prescrites pour l'infanterie de bataille.

XXXI. La gendarmerie nationale, faisant le service des départemens du Golo et Liamone, sera organisée et soldée ainsi qu'il suit :

1 Chef de division, à 7,000 fr.....	7,000 fr.
2 Chefs d'escadron, à 4,200 fr.....	8,400
6 Capitaines, à 3,000 fr.....	18,000
18 Lieutenans, à 2,000 fr.....	36,000
6 Maréchaux-des-logis chefs quartiers-maitres, à 1,152 fr.....	6,792
6 Maréchaux-des-logis montés, à 1,400 fr.....	8,400
18 Idem à pied, à 832 fr.....	14,976
6 Brigadiers montés, à 1,300 fr.....	7,800
78 Idem à pied, à 732 fr.....	57,096
48 Gendarmes montés, à 1,280 fr.....	54,840
384 Idem à pied, à 632 fr.....	244,688
573	458,992

Ainsi, la gendarmerie, faisant le service des départemens du Golo et Liamone, formera un corps de 573 hommes, et coûtera 458,992 fr.

En conséquence, la trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de la guerre, pour la solde de la gendarmerie, faisant le service de la Corse, la somme de 458,992 fr.

XXXII. La gendarmerie, faisant le service des départemens d'entre Meuse, Rhin et Moselle, sera organisée et soldée ainsi qu'il suit :

Table listing personnel for gendarmerie: 1 Chef de division, 2 Chefs d'escadron, 4 Capitaines, 16 Lieutenans, 4 Maréchaux-des-logis chefs quartiers-maitres, 23 Maréchaux-des-logis ordinaires, 80 Brigadiers, 424 Gendarmes et trompettes.

557 Ainsi, la gendarmerie, faisant le service des départemens d'entre Meuse, Rhin et Moselle, formera un corps de 557 hommes, et couvrera pour la solde 663,720 fr.

En conséquence, la trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de la guerre, pour la solde de la gendarmerie, faisant le service des départemens d'entre Meuse, Rhin et Moselle, la somme de 663,720 fr.; toutefois avec les limitations prescrites pour l'infanterie de bataille.

XXXIII. Les trois détachemens de la gendarmerie, faisant le service des armées, seront organisés et soldés ainsi qu'il suit :

Table listing personnel for detachments: 3 Chefs d'escadron, 3 Capitaines, 9 Lieutenans, 12 Maréchaux-des-logis ordinaires, 24 Brigadiers, 399 Gendarmes et trompettes.

450 Ainsi, les trois détachemens de gendarmerie, faisant le service des armées, formeront un corps de 450 hommes, et couvreront pour la solde 518,520 fr.

En conséquence, la trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de la guerre, pour la solde des trois détachemens de gendarmerie, faisant le service aux armées, la somme de 518,520 fr.; toutefois avec les limitations prescrites pour l'infanterie de bataille.

XXXIV. Les vétérans nationaux forment 387 compagnies, qui sont organisées et soldées ainsi qu'il suit :

Table listing personnel for veteran companies: 1 Capitaine en premier, 1 Capitaine en second, 1 Lieutenant en premier, 1 Lieutenant en second, 2 Sergent-major, 2 Sergens, 1 Caporal-fourrier, 4 Caporaux, 1 Tambour, 39 Fusiliers.

52 Ainsi, les vétérans nationaux formeront un corps de 14,924 hommes, et couvreront pour la solde 3,058,645 fr. 10 cent.

En conséquence, la trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de la guerre, pour la solde des vétérans nationaux, la somme de 3,058,645 fr. 10 cent.; toutefois avec les limitations prescrites pour l'infanterie de bataille.

XXXV. Les canoniers vétérans formeront treize compagnies, qui seront organisées et soldées ainsi qu'il suit :

Table listing personnel for veteran canonier companies: 1 Capitaine en premier, 1 Capitaine en second, 1 Lieutenant en premier, 1 Lieutenant en second, 1 Sergent-major.

5 6,027 65

Table listing personnel for Report: 2 Sergens, 1 Caporal-fourrier, 4 Caporaux, 1 Tambour, 39 Canoniers.

52 Ainsi, les canoniers vétérans formeront un corps de 670 hommes, et couvreront pour la solde 193,108 fr. 55 cent.

En conséquence, la trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de la guerre, pour la solde des canoniers vétérans, la somme de 193,108 fr. 55 cent.; toutefois avec les limitations prescrites pour l'infanterie de bataille.

XXXVI. L'école des trompettes sera organisée et soldée ainsi qu'il suit :

Table listing personnel for trumpet school: 1 Commandant, 12 Instruteurs, 6 Sous-officiers, 100 Eleves-trompettes.

119 Ainsi, l'école des trompettes formera un corps de 119 hommes, et couvrera pour la solde 50,620 fr.

En conséquence, la trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de la guerre, pour la solde de l'école des trompettes, la somme de 50,620 fr.; toutefois avec les limitations prescrites pour l'infanterie de bataille.

XXXVII. La garde du corps législatif sera organisée et soldée ainsi qu'il suit :

Table listing personnel for legislative guard: 1 Commandant en chef général de division, 1 Chef d'état-major-général de brigade, 1 Adjudant général chef de brigade, 1 Aide-de-camp capitaine, 2 Aides-de-camp lieutenans, 2 Adjoints, 2 Chefs de bataillon, 2 Adjudans-majors, 2 Adjudans sous-officiers, 1 Quartier-maitre, 1 Quartier-maitre adjoint, 1 Tambour-major, 1 Caporal-tambour, 1 Musicien chef, 31 Musiciens, 1 Officier de santé, 1 Aide, 1 Maitre tailleur, 1 Maitre cordonnier, 1 Maitre guérier, 1 Maitre armurier, 12 Capitaines, 12 Lieutenans, 12 Sous-lieutenans, 12 Sergens-majors, 48 Sergens, 12 Caporaux-fourriers, 96 Caporaux, 972 Grenadiers, 24 Tambours.

1,256 Ainsi, la garde du corps législatif formera un corps de 1,256 hommes, et couvrera pour la solde 472,709 fr. 50 cent.

En conséquence, la trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de la guerre, pour la solde de la garde du corps législatif, la somme de 472,709 fr. 50 c.; toutefois avec les limitations prescrites pour l'infanterie de bataille.

XXXVIII